

A partir de 3 ans

Jusqu'à 14 ans

AIDE AUX TEMPS LIBRES 2023



LA CAF M'AIDE À FINANCER LES ACTIVITES
SPORTIVES ET CULTURELLES
DE MES ENFANTS



L'aide aux temps libres
2023



J'inscris mon / mes enfants

- une aide en direction des enfants âgés de 3 à 14 ans au 31/12 /2023

Structures éligibles

- ALSH
- les associations à dominante sportive et culturelle
- les entreprises (sportives, culturelles...)
- les fédérations de sport ou fédérations de sport adapté

L'aide pour des inscriptions

- à la journée
- à la demi-journée
- en soirée
- durant les vacances scolaires

Comment suis-je remboursé (e)

- je règle la totalité ou une partie de l'inscription auprès de l'organisme de loisirs
- l'organisateur de loisirs remplit le support Caf 84 (facture)
- j'envoie la / les factures à la Caf

Suis-je éligible à l'aide au temps libre?

Mon quotient familial ne doit pas être supérieur à 850 €.
Le quotient familial de référence est celui du dernier trimestre de l'année 2022.

Montant de l'aide par enfant en fonction de mon quotient familial

quotient familial compris entre	aide Caf par enfant
0 € et 200 €	150 €
201 € et 300 €	110 €
301 € et 400 €	80 €
401 € et 850 €	50 €

par mail

transmettreundocument.caf84@info-caf.fr

par courrier

Caf de Vaucluse
218 Bd Pierre Boule
84049 Avignon cedex 9

Je peux la/les déposer dans la boîte aux lettres de la Caf

- La Caf enregistre ma facture et m'envoie un accusé de réception (courrier réponse)
- Le virement de mon aide est effectué directement sur mon compte bancaire quelques jours après son enregistrement

Caf 84

